



Présenté par : Bonnie Brayton, directrice générale, DAWN Canada

Objet : Les femmes en situation de handicap et la violence fondée sur le genre – La voie 2 de l'aide médicale à mourir n'est pas une option!

Conférence sur les innovations dans la lutte contre la violence fondée sur le genre et la promotion de la santé tenant compte des traumatismes et de la violence

Le 2 octobre 2025

Les femmes en situation de handicap et la violence fondée sur le genre – La voie 2 de l'aide médicale à mourir n'est pas une option!

Trente pour cent des femmes au Canada vivent avec un handicap. Dans le cadre de la voie 2 de l'aide médicale à mourir (AMM), ces femmes, qui sont déjà confrontées aux taux les plus élevés de pauvreté et de violence fondée sur le genre, se voient aujourd'hui proposer l'aide à mourir plutôt qu'une aide pour vivre.

Depuis 2021, l'AMM a été élargie de manière à inclure les personnes en situation de handicap dont la mort n'est pas imminente, et les données montrent maintenant son impact mortel sur les femmes en situation de handicap à faible revenu.

Une étude menée par l'équipe d'examen des décès par AMM du Bureau du coroner en chef (BCC) de l'Ontario a révélé que les bénéficiaires de la voie 2 de l'AMM, celles et ceux dont la mort naturelle n'est pas raisonnablement prévisible, sont plus susceptibles d'appartenir à des groupes marginalisés. On note une proportion plus élevée de personnes en situation de défavorisation matérielle, d'instabilité du logement et de faible participation au marché du travail par rapport aux bénéficiaires de la voie 1.

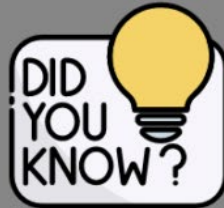
En 2023, plus de 58 % des bénéficiaires de la voie 2 de l'AMM étaient des femmes, dont beaucoup vivaient avec un handicap à long terme et se trouvaient en situation de pauvreté systémique, ce qui soulève des préoccupations quant à l'équité du programme ([Gouvernement du Canada, Bureau du coroner en chef de l'Ontario](#)).



The Data: Access to Disability Supports.

87%

Health Canada assures us that in 2021, 9 out of 10 people who required disability supports received them before dying by MAiD.



Disability income is considered disability support. People like Denise, Richard, and Alexis, who have considered MAiD because they live in poverty on ODSP, would be counted as "receiving disability support" if they died by MAiD.

And what about those who didn't have access to necessary disability supports?

In 2021...

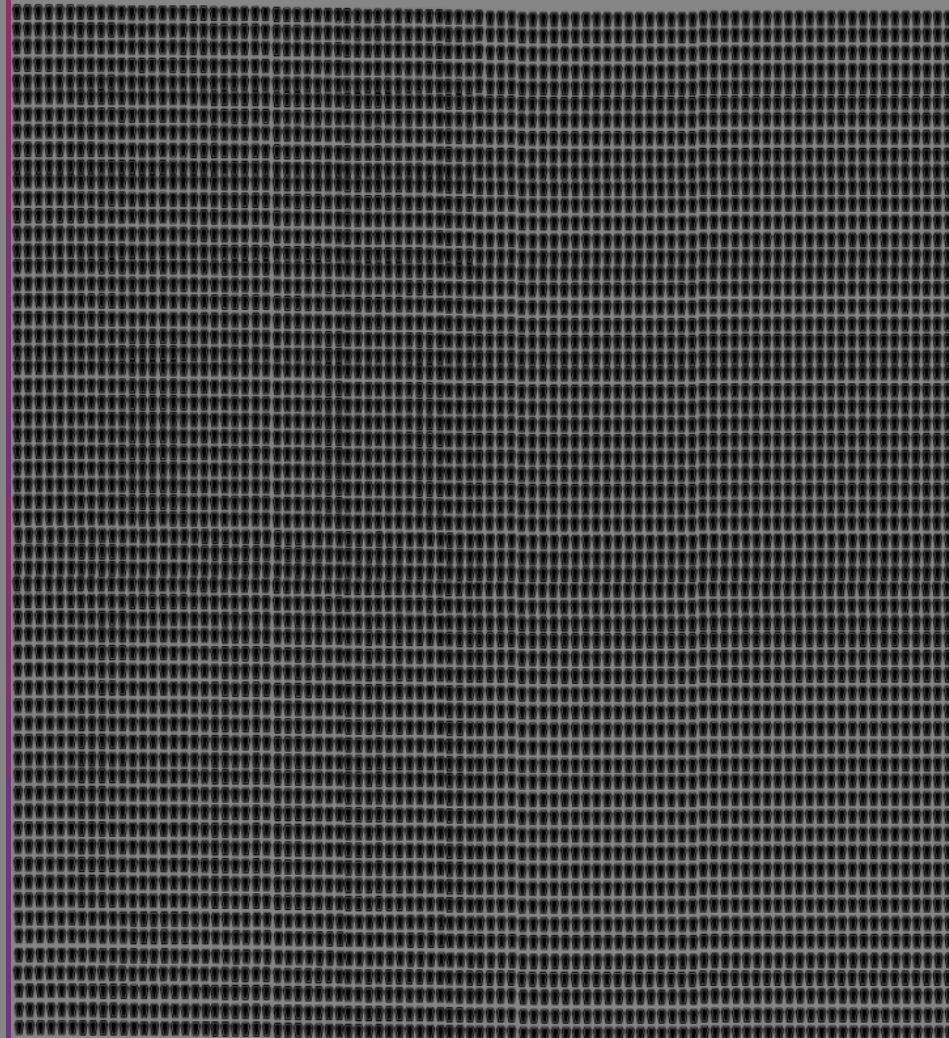
In 2021, **179 people** who died by MAiD required but did not receive disability supports.

In 2021, **358 people** who required disability supports died by MAiD without the government knowing whether they received them.

In 2021, **1968 people** died by MAiD without the government knowing if they even required disability supports.

And...

Taking all the unknowns into account, 5,340 people who died by MAiD between 2019 and 2021 may not have had access to necessary disability supports.



...Three and a half times more deaths than when the Titanic sunk.

Contestation fondée sur la Charte à l'encontre de l'AMM (2024)

En septembre 2024, une coalition d'organisations de défense des droits des personnes en situation de handicap, dont Inclusion Canada, DAWN Canada, le Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD) et Indigenous Disability Canada (IDC/BCANDS), ainsi que deux personnes personnellement touchées par l'AMM, ont déposé une contestation fondée sur la Charte à l'encontre de la voie 2 de la législation canadienne sur l'AMM.

- **Question soulevée** : La voie 2 autorise l'aide à mourir pour les personnes en situation de handicap dont la mort naturelle n'est pas « raisonnablement prévisible ».
- La coalition affirme que cette disposition est discriminatoire et inconstitutionnelle et qu'elle renforce la stigmatisation des personnes en situation de handicap
- **Objectif** : Supprimer la voie 2 de manière à s'assurer qu'on ne peut avoir recours à l'AMM que lorsque la mort naturelle est raisonnablement prévisible.



(De gauche à droite) Krista Carr, vice-présidente à la direction d'Inclusion Canada, Bonnie Brayton, directrice générale de DAWN Canada, et Heather Walkus, présidente du CCD. Elles ont tour à tour prononcé une allocution lors de la conférence de presse organisée pour contester devant les tribunaux les dispositions discriminatoires de la législation sur l'AMM (Groupe CNW/ Inclusion Canada)

Un empressement à mourir dans le régime canadien d'AMM – Ramona Coelho pour Inside Policy



«Les obstacles aux soins persistent, mais l'accès à l'AMM continue de s'élargir... »
[traduction].

Ramona, « Rushing to Death in Canada's MAiD Regime », Inside Policy, Institut Macdonald-Laurier, 7 avril 2025.





Bien que deux ou trois fois plus de femmes et de filles en situation de handicap subissent des violences fondées sur le genre que leurs homologues non handicapées, elles ne font pas appel aux refuges et aux services de première ligne de lutte contre la violence fondée sur le genre dans les proportions que cela laisserait supposer.

Violence fondée sur le genre et pauvreté

- **Vulnérabilité des femmes** : Les femmes et les filles en situation de handicap font deux ou trois fois plus l'objet de violence fondée sur le genre que leurs homologues non handicapées. Les données montrent que beaucoup d'entre elles ne font pas appel aux refuges et aux services de soutien, ce que l'on peut souvent attribuer à des obstacles systémiques et à la stigmatisation sociale, d'où le besoin urgent de changer la façon dont nous servons et soutenons les femmes, les filles et les personnes en situation de handicap de diverses identités de genre qui sont victimes de violence fondée sur le genre.
- **Enraciner la résilience** : Le programme de base de DAWN Canada en matière de violence fondée sur le genre est profondément ancré dans le soutien par les pairs et dans la navigation à travers le système dirigée par les pairs.
- **Corrélation avec la pauvreté** : La recherche suggère une corrélation entre la pauvreté et la décision de demander l'AMM, de nombreuses femmes utilisant la voie 2 de l'AMM vivant souvent dans des circonstances économiquement défavorables. Cette corrélation renvoie à un problème plus large d'inégalité socio-économique qui influence les décisions de vie et de mort.

La voie 2 de l'AMM n'est pas une option!

- La voie 2 n'est pas fondée sur le caractère terminal d'une maladie. Elle repose plutôt sur des hypothèses capacitistes selon lesquelles la souffrance est intrinsèque au handicap – une position que le Comité des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées rejette fermement (inclusioncanada.ca).
- Les données du Bureau du coroner en chef de l'Ontario montrent que les bénéficiaires de la voie 2 n'ont souvent pas accès à l'aide en matière de logement, de counseling ou de handicap dont elles et ils ont besoin, ce qui suggère que nos systèmes sociaux faillissent à la tâche avant même que l'AMM ne devienne une option ([OTSTTSO](#), [Blogues BMJ](#), [AP News](#)).
- Le Cinquième rapport annuel sur l'aide médicale à mourir au Canada (2023) indique que 58,5 % des personnes qui ont reçu l'AMM dans le cadre de la voie 2 étaient des femmes et 41,5 % étaient des hommes ([Gouvernement du Canada](#)).
- Statista (citant les données de [Statistique Canada](#)) confirme également qu'en 2023, les femmes ont constitué la majorité des personnes ayant reçu l'AMM dans le cadre de la voie 2, avec une proportion de 58,5 % ([Statista](#)).
- En outre, selon les données de 2022 de l'analyse comparative fondée sur le sexe et le genre plus (ACSG Plus) de Santé Canada, 59,0 % des bénéficiaires de l'AMM dans le cadre la voie 2 dont le décès naturel était raisonnablement non prévisible étaient des femmes ([Gouvernement du Canada](#)).
- La voie 2 de l'AMM est largement présentée dans les messages de promotion des soins de santé et est devenue un élément normal du système de soins de santé. Il commence à être évident qu'il est plus facile d'utiliser la voie 2 de l'AMM que d'avoir accès aux soins de santé et aux mesures de soutien au logement ou de soutien aux personnes handicapées.



DAWN Canada et ses partenaires exhortent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à investir dans des logements abordables et accessibles, dans les soins de santé, y compris les services de santé mentale, dans la protection contre la violence fondée sur le genre et dans des voies d'accès au leadership – et non dans d'autres voies d'accès à l'aide à mourir.

Ressources complémentaires

- [Canada's assisted dying regime should not be expanded to include children](https://www.aljazeera.com/opinions/2024/2/16/canadas-assisted-dying-regime-should-not-be-expanded-to-include-children) [Le régime canadien d'aide à mourir ne devrait pas être élargi de manière à inclure les enfants]
<https://www.aljazeera.com/opinions/2024/2/16/canadas-assisted-dying-regime-should-not-be-expanded-to-include-children>
- [Re-examining medical assistance in dying for mature minors in Canada: Reflections for health leaders](https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC10133781/) [Nouvel examen de l'aide médicale à mourir pour les mineurs matures au Canada : Réflexions pour les dirigeants du secteur de la santé]
<https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC10133781/>
- [Mature minors and MAID: Insight from PhD candidate Sydney Campbell](https://www.dyingwithdignity.ca/blog/pr_mature_minors/) [Mineurs matures et AMM : Commentaires de la candidate au doctorat Sydney Campbell]
https://www.dyingwithdignity.ca/blog/pr_mature_minors/
- [Medical Aid in Dying and the “Slippery Slope” Argument](#) [L'aide médicale à mourir et l'argument de la « pente glissante »]



Restons en contact!



dawncanada.net



communications@dawncanada.net



Montréal – Siège social

469, rue Jean-Talon Ouest,
bureau 215
Montréal (QC) H3N 1R4

Bureau d'Ottawa

130, rue Albert,
bureau 1103 | Ottawa (ON)
K1P 5G4



[Join.DAWNCanada](#)



[DAWNRAFHCANADA](#)



[DAWNCanada](#)



[DAWNRAFHCANADA](#)



[DAWNrafhCanada](#)



Inscrivez-vous à notre liste de diffusion

bit.ly/dawn-mailing-list